



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFÈTE DE L'OISE**

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des collectivités locales et des élections

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Projet de restauration immobilière des immeubles situés au 15-17 rue Louis Lebrun, au 71-73 rue Jean Jaurès et au 25 rue De Lattre de Tassigny / 31-43 rue Jules Juillet à Creil

Maître d'ouvrage : Commune de Creil

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 26 mars 2024, est prescrite sur le territoire de la commune de Creil, du lundi 6 mai 2024 au mercredi 22 mai 2024 inclus, une enquête publique parcellaire relative au projet de restauration immobilière des immeubles situés au 15-17 rue Louis Lebrun, au 71-73 rue Jean Jaurès et au 25 rue De Lattre de Tassigny / 31-43 rue Jules Juillet à Creil.

Madame Jacqueline LECLERE, retraitée de la CPAM de l'Oise, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête et se tiendra à la disposition du public en mairie de Creil, située Place François Mitterrand 60100 Creil, aux dates et heures suivantes :

- le lundi 6 mai de 9h30 à 11h30
- le jeudi 16 mai de 9h30 à 11h30

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire, seront mis à la disposition du public pendant 17 jours consécutifs du lundi 6 mai 2024 au mercredi 22 mai 2024 inclus à la mairie de Creil, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairie pour être annexées au registre.

Le commissaire enquêteur rendra son avis motivé dans le délai d'un mois qui suit la clôture de l'enquête. Les copies du rapport et de l'avis seront tenues à la disposition du public à la mairie de Creil et à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour la Préfète et par délégation,  
le directeur des collectivités locales  
et des élections  
*signé*  
Vincent RENON